

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DAC 633 Subventions (800 euros) à l'Association Nationale des Fonctionnaires d'origine Nord-Africaine et leurs Amis. (17e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Nationale des Fonctionnaires d'origine Nord-Africaine et leurs Amis ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 800 euros est attribuée à l'Association Nationale des Fonctionnaires d'origine Nord-Africaine et leurs Amis (A.N.F.O.N.A.A), 42 rue de Tocqueville 75017 Paris. 2015_06725 / 31681.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

